

La commune remanie son cadastre

Le remaniement partiel du cadastre de la commune de Cabannes est en voie d'achèvement. Les propriétaires fonciers qui possèdent des immeubles sur la partie du territoire de la commune qui a fait l'objet des travaux sont informés que la communication des résultats provisoires de cette opération aura lieu du vendredi 14 avril au lundi 15 mai 2017.

Dans cette perspective, chaque propriétaire concerné recevra un relevé mentionnant la désignation cadastrale nouvelle de toutes les parcelles réputées lui appartenir sur la portion du territoire communal qui fait l'objet du remaniement.

De plus, les intéressés ou leurs représentants qualifiés, pourront prendre connaissance du nouveau plan cadastral qui sera affiché en mairie à partir du 14 avril 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Les géomètres qui se sont vus confier la responsabilité de l'opération, se tiendront à leur disposition, pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations écrites ou verbales du jeudi 11 mai au lundi 15 mai de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, y compris le samedi 13 et le dimanche 14 mai (fermeture à 16h).